

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie Traversy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5ac1656d41d860245835ab8d>

Date d'obtention : 2023-11-28 19:02:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode créée en partenariat entre des écoles secondaires, policiers et DPCP. Permet de faire une démarche d'éducation et non pas nécessairement au départ de judiciarisation. C'est aussi une méthode efficace et plus rapide qu'une démarche traditionnelle; il est question de jours(4) et non plus de plusieurs mois pour une prise en charge par le système. Cette méthode nous permet notamment de limiter la propagation d'images et /ou vidéos laquelle met en jeu l'intégrité physique et psychologique d'un ou d'une jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Son utilisation me permettra d'agir de façon beaucoup plus encadrée et soutenue. Je pourrai ainsi m'appuyer sur un guide permettant de m'assurer de recueillir les informations pertinentes et essentielles grâce entre autre à grille à compléter et ainsi éviter les oublis. Je trouve aussi important de travailler en ayant les bases sur lesquelles s'appuient cette démarche, que ce soit au niveau de la loi, l'ensemble des procédures légales, la clarification aussi des rôles de chacun (intervenants scolaires, direction, policiers, DPCP). Sachant aussi que des interventions de la sorte demeurent prenantes et souvent hautement émotives pour tous; victime, instigateur, témoins, parents, personnel scolaire, je me sentirai davantage confiante et capable d'assurer le suivi adéquat.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux multiples impacts et conséquences possibles, que ce soit leur intégrité physique et psychologique, leur entourage immédiat, parents, amis, témoins. Il est important de se montrer accueillant et bienveillant et aussi rassurant en leur partageant la démarche en cours. Faire une démarche objective basée sur des faits et non pas sur le jugement. Ce sont des comportements ou jugements qui sont parfois inadéquats, pas le jeune en tant que tel. Garder en tête que la prise de risque est fréquente chez nos ados, les raisons sont multiples, les incitatifs aussi. Certains incarnent davantage un sentiment d'invincibilité d'où la possibilité de faire beaucoup d'éducation selon cette méthode en nommant les conséquences. Tenter de limiter la propagation d'images et/ou vidéos existants s'il y a lieu. Et bien que ce soit une intervention complexe, je tenterai de créer un climat de confiance et ce envers tous les acteurs de la situation en m'assurant que tous aient les ressources appropriées et puissent se sentir ainsi sécurisés. Faire en sorte que la démarche se fasse efficacement et rapidement afin de réduire tout délai possible.